

L'éducation en Saskatchewan : Guide pour les nouveaux arrivants



Ces renseignements servent de guide aux familles qui envisagent d'immigrer en Saskatchewan ou qui viennent tout juste d'arriver et qui ont peu, voire aucune, expérience du système d'éducation de la Saskatchewan. Le système d'éducation va de la prématernelle à la 12e année.

Pour des questions précises, veuillez communiquer avec l'école ou la division scolaire où vous inscrirez votre enfant.

Immigration

Mon enfant a-t-il besoin d'un permis d'études pour aller à l'école?

Pour savoir si votre enfant a besoin d'un permis pour étudier au Canada, veuillez consulter le site Web d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#).

Choisir une école

Quel est l'âge de scolarisation en Saskatchewan?

Tous les enfants âgés de 6 à 16 ans doivent fréquenter une école. Les enfants peuvent commencer l'école dès l'âge de 3 ou 4 ans (prématernelle, s'il y en a) et peuvent poursuivre leurs études jusqu'à l'âge de 22 ans.

Quels sont les différents types d'écoles qui existent?

Il existe trois catégories de systèmes scolaires en Saskatchewan :

- Les divisions scolaires publiques assurent un enseignement à tous les élèves.
- Les divisions scolaires séparées assurent une éducation religieuse.
- La division scolaire francophone assure un enseignement aux élèves avec des antécédents francophones.

La plupart des élèves fréquentent l'école de leur quartier. Les parents peuvent choisir l'école de leur enfant en fonction de leur affiliation religieuse, de la langue d'enseignement ou des programmes particuliers qu'elle offre.

Des écoles indépendantes inscrites et des options de scolarisation à domicile sont également disponibles :

- Les parents peuvent choisir d'inscrire leurs enfants dans une école indépendante (privée) inscrite. Les écoles indépendantes inscrites sont autorisées à facturer des frais de scolarité aux parents ou aux parents-substitute, le cas échéant.
- Les familles peuvent décider d'enseigner à leurs enfants à domicile. Les enfants qui participent à une scolarisation à domicile doivent être inscrits auprès de la division scolaire de leur localité.

Une fois que vous avez déterminé où vous allez vous établir, vous pouvez communiquer avec l'école pour obtenir de plus amples renseignements. Vous pouvez utiliser notre carte [interactive](#) pour trouver les divisions scolaires à proximité de votre domicile.

Quelles sont les langues enseignées en Saskatchewan?

Les écoles dispensent l'enseignement principalement en anglais, mais elles peuvent aussi offrir des programmes d'immersion française de la maternelle à la 12e année. Ces programmes s'adressent aux élèves qui ont l'anglais ou une langue autre que le français comme langue maternelle. Le français est la langue dans laquelle la plupart des matières sont enseignées.

L'éducation francophone est un programme de langue française offert entièrement en français, à l'exception des cours d'anglais. Les cours d'anglais sont dispensés de la 4e à la 12e année. Le programme d'éducation francophone s'adresse aux familles avec un héritage francophone. Les familles nouveaux arrivants d'héritage francophone peuvent aussi demander d'inscrire leurs enfants dans ce programme.

Documents importants

Quels documents dois-je apporter à l'école?

Vous devrez communiquer avec l'école où vous souhaitez inscrire votre enfant pour savoir quels sont les documents que vous devez présenter. En règle générale, vous devriez disposer des documents couramment requis suivants, traduits en anglais ou en français :

- un certificat de naissance ou autres documents (p. ex., un passeport) comme preuve d'identité, de citoyenneté et d'âge;
- une traduction certifiée du dossier scolaire (p. ex., des relevés de notes, de préférence délivrés par le gouvernement plutôt que par l'école);
- le baptistaire (souvent demandé dans les écoles séparées);
- la preuve du statut d'immigrant (p. ex., le permis de travail, le permis d'études, la carte de résident permanent);
- la carte d'assurance-maladie de la Saskatchewan ou un document équivalent;
- une preuve de résidence à l'intérieur des limites de la division scolaire (p. ex., le bail ou une convention d'achat, un permis de conduire de la Saskatchewan, une facture de service public).

Inscription

Que dois-je faire pour inscrire mon enfant à l'école?

L'école commence au début septembre et se termine la fin juin. Les écoles acceptent de nouveaux élèves tout au long de l'année scolaire. Si un élève arrive au milieu de l'année scolaire, il peut s'inscrire à l'école dès son arrivée sans attendre le début de la prochaine année

scolaire. Pour inscrire votre enfant, vous devez remplir les formulaires d’inscription de l’école. Vous pouvez obtenir ces formulaires d’inscription de l’école ou du site Web de l’école.

À votre arrivée, vous pouvez communiquer avec l’école ou la division scolaire pour poser des questions précises sur la scolarité (p. ex., les politiques et les pratiques en vigueur à l’école, les fournitures scolaires nécessaires, le transport).

Si vous avez de la difficulté à communiquer en français ou en anglais, vous pouvez demander de l’aide de quelqu’un qui peut s’exprimer dans la langue parlée à l’école. Les écoles ont accès à des services d’interprétation en plusieurs langues qui permettent aux parents de s’exprimer dans leur langue maternelle.

Quelle est l’équivalence âge-année typique?

Les élèves sont généralement placés au niveau scolaire des pairs proches de leur âge.

La prématernelle est un programme habituellement d’une demi-journée destiné aux enfants de trois et de quatre ans. Il est offert dans quelques écoles et les familles doivent faire application au programme. Il faut communiquer avec l’école pour savoir s’il y a une prématernelle.

Le programme francophone offre un programme de prématernelle d’une journée pour les enfants de quatre ans. Certaines écoles francophones offrent également un programme de prématernelle d’une demi-journée pour les enfants de trois ans.

De la 10e à la 12e année, les élèves suivent des cours à des niveaux différents, selon leur niveau d’études et leurs connaissances antérieures dans des domaines spécifiques et selon leurs compétences linguistiques.

Tableau des équivalences année en fonction de l’âge :

Niveau d’études	Année	Âge
Élémentaire	<u>Préscolaire, prématernelle</u>	3 - 4 ans
	Maternelle	4 - 5 ans
	1re année	5 - 6 ans
	2e année	6 - 7 ans
	3e année	7 - 8 ans
	4e année	8 - 9 ans
	5e année	9 – 10 ans
	6e année	10 – 11 ans
	7e année	11 - 12 ans
	8e année	12 - 13 ans
	9e année	13 - 14 ans
Secondaire	10e année	14 - 15 ans
	11e année	15 - 16 ans
	12e année	16 - 17 * ans

*Un étudiant peut fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 22 ans. La décision finale du niveau de placement sera prise à l'école.

Combien dois-je payer pour que mon enfant aille à l'école?

Les écoles sont autorisées à facturer des frais de scolarité en fonction du statut d'immigrant du parent ou de l'enfant. En règle générale, les citoyens canadiens, les réfugiés, les résidents permanents et les enfants de résidents temporaires titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études (p. ex., inscrit à plein temps à un programme d'études menant à un titre ou à un diplôme) ne paient pas de frais de scolarité, sauf dans les écoles indépendantes. Les divisions scolaires peuvent facturer des frais de scolarité aux non-résidents de la Saskatchewan (p. ex., ceux qui ont un visa de visiteur ou d'étudiant). Vous devrez communiquer avec l'école pour vous informer des frais de scolarité.

Mon enfant obtiendra-t-il de l'aide pour apprendre sa nouvelle langue?

Chaque école de la Saskatchewan doit voir à soutenir les élèves nouveaux arrivants qui étudient l'anglais langue additionnelle (ALA). Dans les écoles francophones, les nouveaux arrivants reçoivent un soutien pour l'apprentissage du français (francisation) et de l'ALA.

Votre enfant sera également évalué par l'école, y compris en ce qui a trait à ses aptitudes langagières. Selon le niveau de maîtrise de langue de votre enfant, il faudra possiblement du temps et de l'aide pour acquérir les compétences langagières.

Les élèves âgés de plus de 18 ans qui ont besoin d'un soutien supplémentaire en anglais devraient communiquer avec un établissement local d'enseignement secondaire ou postsecondaire (p. ex., les collèges régionaux, la Saskatchewan Polytechnic) pour s'informer des programmes qui sont offerts.

Diplôme de fin d'études secondaires

De quoi mon enfant a-t-il besoin pour obtenir un diplôme de fin d'études secondaires (24 crédits)?

Pour obtenir un diplôme de fin d'études secondaires, les élèves doivent réussir leurs cours et obtenir 24 crédits.

Le document *Options de crédits pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires en Saskatchewan* présente un aperçu de ce dont vous avez besoin pour obtenir votre diplôme de fin d'études secondaires en Saskatchewan - des cours obligatoires et des cours au choix.

Il est possible que les élèves puissent obtenir des crédits pour les cours suivis dans leur pays d'origine. Vous devrez communiquer avec l'école pour déterminer les documents à présenter.

Autres programmes

Les écoles disposent-elles de services d'établissement pour aider les familles?

Dans certaines écoles, vous pourriez avoir accès au programme Settlement Workers in Schools (SWIS, Travailleurs de l'établissement dans les écoles). Le SWIS peut aider les élèves nouveaux arrivants et leurs familles à s'adapter à leur nouvelle école et à leur nouvelle communauté.

Les services à la petite enfance

Quels sont les programmes disponibles pour les enfants qui ne sont pas d'âge scolaire?

Services de garde licenciés

En Saskatchewan, il existe deux types de garderies licenciées : les garderies non résidentielles et les garderies résidentielles en milieu familial.

- Les **garderies non résidentielles** licenciées offrent des services de garde d'enfants à plein temps aux nourrissons, aux bambins et aux enfants d'âge préscolaire pendant que les parents travaillent ou étudient. Ces garderies peuvent se trouver dans une école, dans un bâtiment multifonctionnel ou dans un autre établissement communautaire. La plupart des écoles francophones offrent des services de garde. Ces centres offrent aux enfants la possibilité d'apprendre et d'améliorer leur français dès le plus jeune âge.
- Les **garderies résidentielles en milieu familial** licenciées offrent des services de garderie à plein temps et peuvent accueillir jusqu'à huit enfants dans la maison du fournisseur du service de garde. Il y a aussi quelques services de garde en milieu familial qui sont tenus par des francophones.

Il incombe aux parents de trouver des services de garde qui répondent à leurs besoins. La liste des garderies licenciées et leurs coordonnées sont disponibles en ligne.

Garderies non licenciées et programmes préscolaires

Certains services de garde en milieu familial, en français comme en anglais, ne détiennent pas une licence. Ces garderies en milieu familial peuvent accueillir un maximum de huit enfants dans la maison du fournisseur du service de garde. Les fournisseurs de service de ces garderies ne détiennent pas une licence du ministère de l'Éducation.

Les centres préscolaires offrent des programmes d'apprentissage préscolaire aux jeunes enfants. Les centres préscolaires ne sont pas licenciés et sont ouverts en matinée et en après-midi. Les centres préscolaires anglais sont habituellement administrés par une organisation communautaire et ne sont ouverts qu'une demi-journée. Chaque école du programme francophone offre un programme préscolaire. Les parents peuvent donc choisir d'envoyer leur enfant au programme préscolaire français toute la journée ou pour une demi-journée.

Centres de ressources à la famille

La Saskatchewan a des centres de ressources à la famille dans plusieurs communautés. Ces centres offrent des programmes et des services aux parents et aux parents-substituts d'enfants âgés de 0 à 5 ans. Les familles pourront s'inscrire auprès d'un centre à tout moment; la programmation est gratuite. Les membres du personnel peuvent vous informer des services de proximité dont votre famille peut se prévaloir. Vous pouvez aussi participer à un vaste éventail de programmes offerts au centre, comme :

- les programmes de jeux parent-enfant;
- les programmes de musique et de littératie parent-enfant;
- les programmes éducatifs destinés aux parents;
- des séances d'information et des programmes offerts par des professionnels de la santé de la localité.

Dans plusieurs communautés en milieu rural et urbain de la Saskatchewan, il y a aussi des centres de ressources à la famille en français. Cette programmation est donnée en français par le Centre d'appui à la famille et à l'enfance (CAFE).

Bibliothèques

Quels autres programmes sont offerts aux familles?

Une bibliothèque publique est un lieu où l'on peut :

- trouver toutes sortes de livres, de magazines et de journaux à lire, de films à voir et de musique à écouter;
- utiliser des ordinateurs et une connexion internet;
- s'inscrire à des cours et participer à des programmes;
- utiliser sa carte de bibliothèque pour emprunter des livres, des films et de la musique et les apporter chez soi.

Les bibliothèques publiques offrent des cours et des programmes en tout genre, y compris :

- l'heure du conte et des activités pour les enfants et les familles;
- des cours destinés aux personnes qui apprennent l'ALA;
- les compétences en informatique;
- des clubs de lecture;
- l'aide aux devoirs.

Comment dois-je faire pour utiliser la bibliothèque?

Si vous voulez emprunter des livres ou d'autres documents, vous avez besoin d'une carte de bibliothèque. La carte de bibliothèque est gratuite; il suffit de s'inscrire auprès d'une bibliothèque dans votre communauté. Présentez une pièce d'identité et une preuve de votre adresse (p. ex., la facture d'un service public). Les enfants de moins de 14 ans n'ont pas besoin

d'une pièce d'identité pour obtenir une carte, mais leur parent ou parent-substitut doit signer la fiche d'inscription.

Les bibliothèques ont-elles des livres dans des langues autres que le français et l'anglais?

Les bibliothèques publiques offrent des livres et des journaux en ligne dans plusieurs langues autres que le français et l'anglais, dont le chinois, l'arabe, l'espagnol, le russe, l'ourdou, le bengali, et d'autres encore. Le fait de continuer d'utiliser votre langue maternelle vous aidera à apprendre d'autres langues. Pour obtenir plus d'information, consultez un membre du personnel de la bibliothèque.

Les bibliothèques ont-elles des ressources en ligne que je peux utiliser?

Les bibliothèques offrent un accès internet et disposent d'applications et de ressources numériques pour lire, regarder des films, et écouter des livres, des journaux et de la musique. Pour obtenir plus d'information, consultez un membre du personnel de la bibliothèque.

Existe-t-il aussi des centres de ressources en français?

Le **Centre de ressources éducatives à la petite enfance (CRÉPE)** est un centre francophone qui offre une multitude d'ouvrages à lire et du matériel pédagogique en français ainsi que des jouets. Ce centre est administré par l'Association des parents fransaskois. Il offre un service en français gratuit aux enfants, aux parents et aux éducateurs de toute la Saskatchewan.

Le Lien est un centre de ressources culturelles et éducatives francophone qui offre une grande variété de matériel en français : livres, ressources audio, magazines, guides et textes éducatifs, jeux et films. Le Lien est dirigé par le Collège Mathieu. Ce centre offre un service en français gratuit aux enfants, aux parents et aux éducateurs de toute la Saskatchewan.

En Saskatchewan, existe-t-il des programmes de littératie destinés aux familles?

Des programmes de littératie en français et en anglais sont offerts aux familles de la Saskatchewan.

Ces programmes permettent d'en apprendre davantage sur :

- l'importance de la langue et de la lecture;
- le rôle que les membres de la famille peuvent jouer en lisant avec leurs enfants;
- des activités interactives de littératie visant à soutenir le développement de la littératie des enfants à la maison et à l'école;
- comment accéder aux ressources d'apprentissage par l'intermédiaire de la bibliothèque ou de leur communauté.